



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
**Pour diffusion immédiate**

## **Québecor et la Caisse de dépôt et placement du Québec s'entendent sur le rachat de la participation de la Caisse dans Québecor Média**

**Montréal, le 8 mai 2018** — Québecor inc. (« Québecor ») est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu une entente (l'« Entente ») avec Québecor Média inc. (« Québecor Média ») et la Caisse de dépôt et placement du Québec (la « Caisse ») en vue de racheter la totalité du capital-actions de Québecor Média encore détenu par la Caisse. L'Entente prévoit que Québecor et Québecor Média achètent ainsi 17 628 911 actions représentant une participation de 18,47 % dans Québecor Média, dont la valeur convenue entre les parties est de 1,690 milliard de dollars.

Cette Entente complète le processus annoncé en octobre 2012 (et poursuivi en septembre 2015 et en juillet 2017), dans le cadre du plan d'achat des actions de Québecor Média détenues par la Caisse introduit par Québecor, conformément à son objectif précédemment communiqué de détenir à terme toutes les actions de Québecor Média.

« Grâce à son profil financier actuellement très favorable et aux liquidités importantes en sa possession, Québecor est aujourd'hui en mesure de compléter le rachat du capital-actions de Québecor Média amorcé en 2012. En gagnant accès à 100 % des flux monétaires qu'elle génère, Québecor sera désormais mieux outillée pour saisir les opportunités d'affaires qui se présenteront. Ultiment, ces transactions nous permettront de contrôler entièrement notre destinée », a affirmé Pierre Karl Péladeau, président et chef de la direction de Québecor.

« Aujourd'hui, le rachat complet des actions reflète bien la solidité financière de Québecor et permet à la Caisse de réallouer ce capital dans de nouvelles occasions d'investissement dans des entreprises québécoises. La débenture convertible permet à la Caisse de maintenir une participation dans l'entreprise, tout en procurant à Québecor une flexibilité financière accrue pour poursuivre son plan de croissance. Enfin, le partenariat de longue date développé avec Québecor nous permettra certainement, à l'avenir, d'explorer avec l'entreprise de nouveaux projets ou occasions d'investissement », a pour sa part déclaré Michael Sabia, président et chef de la direction de la Caisse.

« Québecor a toujours été très fière, dans la foulée d'investissements précédents couronnés de succès comme la création d'Imprimeries Québecor en 1989, d'être un partenaire de la Caisse. En s'accompagnant mutuellement dans la création de Québecor Média, nous avons créé un groupe québécois d'envergure devenu un leader dans les domaines des télécommunications, du divertissement, des médias d'information et de la culture. Ce faisant, nous avons permis aux Québécois de garder la mainmise sur leurs leviers technologiques et culturels, tout en créant d'importantes retombées pour l'ensemble de notre collectivité », a ajouté Pierre Karl Péladeau.

Au nombre de ces retombées, il faut notamment retenir les plus de 4 000 emplois créés chez Vidéotron depuis 15 ans, ainsi que les quelque 2 milliards investis dans le sans-fil afin d'offrir davantage de choix et de meilleurs prix aux consommateurs québécois. À cela, s'ajoutent également la contribution exceptionnelle de Québecor et ses filiales au contenu audiovisuel et au journalisme d'ici, de même

que son apport philanthropique auprès de 400 organismes dans des domaines aussi variés que la culture, la santé, l'éducation, l'environnement et l'entrepreneuriat.

### **L'Entente en bref**

- L'Entente prévoit la conclusion des deux opérations suivantes :
  - le rachat pour fins d'annulation par Québecor Média de 16 064 215 actions de Québecor Média détenues par la Caisse, représentant environ 91,1 % de la participation de la Caisse avant la clôture, pour un prix d'achat global de 1,540 milliard de dollars, payable en espèces; et
  - l'achat par Québecor de 1 564 696 actions de Québecor Média détenues par la Caisse, représentant environ 8,9 % de la participation de la Caisse avant la clôture, en contrepartie de l'émission de débentures convertibles de Québecor d'un montant en capital global de 150 millions de dollars qui seront convertibles en actions subalternes catégorie B de Québecor (les **débentures convertibles**), le tout sujet aux approbations requises, incluant celle de la Bourse de Toronto.
- À la conclusion de ces transactions, Québecor et Québecor Média auront ainsi acquis la participation de 18,47 % dans Québecor Média que Québecor ne possédait pas encore, Québecor devenant l'entière et unique propriétaire de Québecor Média.

### **Émission de débentures convertibles par Québecor inc.**

Sujet à l'approbation de la Bourse de Toronto, les débentures convertibles auront une durée de six ans échéant en 2024 et porteront intérêt au taux annuel de 4,0 %, payable conformément aux modalités de l'acte de fiducie devant être conclu lors de leur émission. Les débentures convertibles seront convertibles en actions subalternes catégorie B de Québecor conformément aux modalités de l'acte de fiducie, sous réserve d'un prix plancher de 26,85 \$ par action (soit un nombre maximal d'approximativement 5 586 592 actions subalternes catégorie B de Québecor correspondant au ratio de 150 millions de dollars sur le prix plancher) et d'un prix plafond de 33,5625 \$ par action (soit un nombre minimal d'approximativement 4 469 274 actions subalternes catégorie B de Québecor correspondant au ratio de 150 millions de dollars sur le prix plafond), sujet à ajustement conformément aux modalités de l'acte de fiducie. Il est prévu que les autres modalités et conditions des débentures convertibles seront substantiellement en ligne avec les modalités des débentures convertibles émises en vertu de la convention de fiducie de Québecor datée du 11 octobre 2012, telle que modifiée.

### **Droits de sortie et convention entre actionnaires de Québecor Média**

En conséquence de la réalisation des transactions prévues par l'Entente, les droits de sortie accordés à la Caisse en vertu de l'entente intervenue au début du processus introduit en 2012, incluant le droit de requérir que Québecor Média procède à un premier appel public à l'épargne, ou le droit de vendre sa participation restante dans Québecor Média à un tiers financier, sans avoir à accorder un droit de premier refus ou de première offre à Québecor ou à Québecor Média, vont s'éteindre à la clôture de la transaction.

Également, les parties ont convenu de résilier et de mettre fin à la convention entre actionnaires intervenue entre Québecor, CDP Capital d'Amérique investissements inc. (auparavant Capital Communications CDPQ inc.) et Québecor Média en date du 23 octobre 2000, telle que consolidée et modifiée de temps à autre.

## **Clôture**

On prévoit actuellement que les opérations envisagées dans l'Entente devraient être entièrement réalisées au plus tard le 22 juin 2018, sous réserve des conditions de clôture habituelles applicables à des opérations de cette nature et à la réception des approbations réglementaires, y compris celle de la Bourse de Toronto.

Valeurs mobilières TD a agi à titre d'aviseur financier de Québecor pour cette transaction.

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation d'une offre d'achat ou de vente de titres dans un territoire donné. Les titres mentionnés aux présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933* ou des lois sur les valeurs mobilières applicables d'un État, et ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis en l'absence d'une inscription ou d'une dispense applicable des exigences d'inscription. Les titres mentionnés aux présentes n'ont pas été et ne seront pas admissibles aux fins de vente au public en vertu des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables.

*La Bourse de Toronto n'a pas examiné le présent communiqué de presse et dénie toute responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude de celui-ci.*

## **Mise en garde concernant l'information prospective**

Les énoncés figurant dans le présent communiqué de presse qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujettis à des risques, à des incertitudes et à des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de Québecor dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Ce communiqué de presse renferme notamment des énoncés prospectifs portant sur ce qui suit : le moment et la réalisation prévus des transactions visées par l'Entente; le fait que les clôtures des transactions sont subordonnées à la survenance de certains événements et à l'obtention des approbations nécessaires, à savoir celle de la Bourse de Toronto; et les avantages attendus de l'Entente (notamment l'incidence de l'Entente sur les activités, la structure, les capacités, les occasions d'affaires et autres, et la stratégie globale de Québecor). Au nombre des facteurs pouvant entraîner un écart entre les résultats réels et les attentes actuelles figurent la saisonnalité (y compris les fluctuations saisonnières des commandes de clients), les risques d'exploitation (y compris la variation de la demande des clients pour les produits de Québecor et les mesures relatives à l'établissement des prix instaurés par des concurrents), les nouveaux concurrents et la capacité à conserver les clients actuels de Québecor et à en attirer de nouveaux, les risques liés à la fragmentation du marché de la publicité, les risques liés aux couvertures d'assurances, les risques

associés à l'investissement en capital (y compris les risques liés au développement technologique, à la disponibilité et aux bris des équipements), les risques environnementaux, les risques liés à la cybersécurité et au maintien de la protection des renseignements personnels, les risques associés aux conventions collectives, le risque de crédit, les risques financiers, les risques liés à l'endettement, les risques de fluctuation de taux d'intérêt, les risques de change, les risques associés aux lois et à la réglementation gouvernementale, les risques liés aux changements dans la législation fiscale et la fluctuation générale de la conjoncture politique et économique et, en ce qui a trait à l'Entente, les risques éventuels comprennent les risques suivants : la non-réception des approbations réglementaires (dont celle de la Bourse de Toronto) ou le retard dans la réception de celles-ci ou le non-respect des conditions relatives à la réalisation de l'Entente ou le retard dans la réalisation de celles-ci; ou la survenance d'un événement qui permettrait à la Caisse de mettre un terme à ses obligations aux termes de l'Entente. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs décrits dans ce communiqué de presse se fondent sur les hypothèses importantes suivantes en ce qui a trait à l'Entente: le respect de toutes les conditions de clôture et la réalisation des transactions visées par l'Entente selon l'échéancier prévu, y compris l'obtention des approbations des organismes de réglementation (y compris de la Bourse de Toronto). Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de Québecor et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par Québecor et qui sont disponibles à <[www.sedar.com](http://www.sedar.com)> et à <[www.quebecor.com](http://www.quebecor.com)>, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de Québecor pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse reflètent les projections de Québecor en date du présent communiqué et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. Québecor décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

### **À propos de Québecor**

Chef de file canadien des télécommunications, du divertissement, des médias d'information et de la culture, Québecor est l'une des entreprises de communication intégrées les plus performantes de l'industrie. Portées par la volonté de faire vivre la meilleure expérience qui soit à ses clients, toutes les filiales et marques de Québecor se distinguent par une offre de produits et services de qualité, multiplateformes et convergents.

Québecor (TSX : QBR.A, QBR.B), dont le siège social est solidement implanté au Québec, emploie plus de 10 000 personnes au Canada.

Entreprise familiale fondée en 1950, Québecor a à cœur de s'impliquer activement dans sa communauté. Chaque année, elle s'investit auprès de plus de 400 organismes dans les domaines aussi essentiels que sont la culture, la santé, l'éducation, l'environnement et l'entrepreneuriat.

Visitez notre site Internet : [www.quebecor.com](http://www.quebecor.com)

Suivez-nous sur Twitter : [twitter.com/Quebecor](https://twitter.com/Quebecor)

**Source :**

Jean-François Pruneau  
Vice-président principal et chef de la direction  
financière  
Québecor inc. et Québecor Média inc.  
jean-francois.pruneau@quebecor.com  
514 380-4144

**Renseignements :**

Direction des communications  
Québecor inc. et Québecor Média inc.  
medias@quebecor.com  
514 380-4572